

**TAXE D'APPRENTISSAGE 2020
ANNONCE DE VERSEMENT**

Entreprise

Adresse

Code postal Ville

Responsable du versement

Fonction

Responsable du partenariat avec l'IUT

Fonction

Téléphone E-mail

Date Signature

Montant du versement hors-quota :Euros

Organisme collecteur :

Versement en matériel :

Informations pratiques

Le versement est à flécher sur « IUT de Bordeaux – Département Mesures Physiques »,
en précisant le code UAI suivant : **0333357V**

Le versement se fait au titre des diplômes habilités à percevoir de la taxe d'apprentissage et dont la liste est éditée chaque année par la préfecture de Région d'Aquitaine.

L'IUT est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage au titre du hors quota /barème pour les :

- Catégories A : formations de niveau V, IV et III (du CAP au Bac +2)
- Catégories B : formations de niveau II et I (Bac +3 et plus)

Flécher votre taxe d'apprentissage sur votre bordereau ou lors de votre télé-déclaration, nous permet de suivre votre versement et de réduire les risques d'erreur liés aux réformes en cours.